



Conseil économique et social

Provisoire

7 septembre 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 46^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 juillet 2004, à 10 heures

Président : M. Koonjul (Vice-Président) (Maurice)
puis : M.. Penjo (Vice-Président) (Azerbaïdjan)

Sommaire

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)a) Développement durable (*suite*)Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

f) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

b) Développement social

e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



En l'absence de M^{me} Risa (Finlande), M. Koonjul (Maurice), Vice-président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(suite)

a) Développement durable (suite)

1. **Le Président** rappelle que, à sa 16^{ème} séance, le Conseil a décidé d'inviter la Fondation pour les déserts du monde, organisation non gouvernementale, à participer en tant qu'observateur aux délibérations du Conseil et de ses organes subsidiaires.

2. **M. Rahmani** (Observateur de la Fondation pour les déserts du monde) dit que la Fondation a été créée sous les auspices des Présidents de l'Algérie, de l'Afrique du Sud et du Nigéria. Les membres fondateurs sont originaires de tous les continents et comprennent des personnalités éminentes telles que M^{me} Rigoberta Menchu, prix Nobel.

3. Après avoir mentionné les nombreux écrivains, explorateurs et dirigeants religieux qui ont célébré la spiritualité du désert, M. Rahmani dit que la conception courante selon laquelle le désert est synonyme de vide, de sécheresse et de mort est tout à fait erronée. Au cours des siècles, les habitants des régions désertiques sont parvenus non seulement à faire connaître la beauté du désert mais également à donner une idée de l'immensité de l'infini. La mission de la Fondation est d'assurer la préservation et la protection des déserts du monde et de promouvoir leur diversité culturelle et biologique.

4. Les régions désertiques du monde doivent être reconnues comme étant des sites spécifiques de développement et des partenaires à part entière dans la quête du développement durable. La désertification qui aggrave la pauvreté ne frappe plus seulement les habitants des zones arides; sous l'effet des changements climatiques, la désertification affecte également les populations de toutes les régions du monde, y compris les États-Unis d'Amérique, l'Australie et l'Afrique du Sud. Les mouvements de population des zones du Sahel affectées par la sécheresse exacerbent les tensions entre les populations du Ghana, du Nigéria et du Maghreb. Au paragraphe 23 de la Déclaration du Millénaire, on a rappelé à juste titre la nécessité d'appliquer intégralement la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

5. M. Rahmani demande que des mesures soient prises en faveur des déserts, notamment l'affectation de ressources financières et l'adoption de politiques de protection appropriées. Si les déserts contiennent en abondance des ressources telles que le sel, une faune et une flore variées, le gaz naturel et le pétrole, il est rare que les profits tirés de l'exploitation de ces ressources par les entreprises étrangères soient réinvestis dans les régions désertiques.

6. M. Rahmani préconise également la diversification de la production : lorsque que les ressources naturelles limitées des écosystèmes désertiques sont surexploitées, les communautés des déserts deviennent plus pauvres. De nouvelles formes de gouvernance locale doivent être élaborées pour assurer la gestion en commun des déserts par les parties prenantes en tenant également compte du caractère transnational des régions désertiques. L'établissement d'un inventaire et la classification des écosystèmes désertiques contribueraient aux efforts de conservation. De même, les politiques nationales et les initiatives internationales doivent identifier les problèmes spécifiques concernant le développement durable dans les zones concernées et y consacrer des ressources humaines, financières et institutionnelles suffisantes. À cet égard, la Fondation souhaite coopérer avec la Commission du développement durable du fait qu'une croissance économique contraire aux principes de la morale et un tourisme effréné risquent de détruire l'héritage naturel et culturel que représentent les déserts.

7. La Fondation pour les déserts du monde s'emploie à agir au nom des habitants des déserts et à promouvoir activement l'échange des connaissances et des conseils d'experts concernant cet héritage de l'humanité.

8. **M. Coultas** (Observateur de Rotary International) présente aux participants les excuses du Président de Rotary International qui n'a pu assister à la séance. Rotary International, qui fête son centième anniversaire, s'attache à éradiquer la poliomyélite et le VIH/sida et à promouvoir des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le monde. Cette organisation continue d'accorder une grande attention à l'alphabétisation, en particulier à l'éducation des filles. M. Coultas assure le Conseil de

la ferme volonté de Rotary de coopérer avec le système des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. **Le Président** dit que Rotary international a toujours appuyé le système des Nations Unies et participé aux travaux de celui-ci depuis la Conférence de San Francisco en 1945. Cette organisation est actuellement accréditée auprès des bureaux des Nations Unies à New York, à Genève, à Vienne, à Rome et à Nairobi. Récemment Rotary international a nommé des représentants aux commissions régionales et doit être félicité pour 100 ans de travail remarquable. Rotary international a joué un rôle important dans la création de l'Unesco et a contribué à l'élaboration des statuts de cette institution en 1946. En coopération avec ses partenaires mondiaux (UNICEF et OMS), Rotary international a contribué à vacciner plus de 2 millions d'enfants dans 122 pays contre la poliomyélite.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

f) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

10. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente les projets de résolution E/2004/L.30, E/2004/L.31 et E/2004/L.29.

11. *M. Penjo* (Azerbaïdjan), *Vice-président*, prend la présidence.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

b) Développement social

12. **M. Ndimeni** (Observateur de l'Afrique du Sud) présente le projet de résolution E/2004/L.27 intitulé « Préparation de la quarante-troisième session de la Commission du développement social » et amende le paragraphe 3 qui se lit comme suit « décide en outre de convoquer des réunions plénières de haut niveau de l'Assemblée générale... ».

e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

13. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision E/2004/L.19 intitulé « Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies

pour les réfugiés », qui a été présenté par les délégations du Ghana et de la Roumanie. En l'absence d'objection, le Président considère que le Conseil souhaite adopter le projet de décision et le recommander à l'Assemblée générale pour qu'elle se prononce sur cette question.

14. *Il en est ainsi décidé.*

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

15. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution révisé E/2004/L.13/Rev.1 intitulé « Confidentialité des données génétiques et non-discrimination ». En l'absence d'objection, le Président considère que le Conseil souhaite adopter ce projet de résolution.

16. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 11 h 05.